



Département du Rhône

## DECISION DU MAIRE N°2025-04

### Rénovation énergétique de la cantine scolaire – isolation thermique – huisseries.

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Le Maire de la commune de Montrottier,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la programmation des travaux portant sur la rénovation énergétique de la cantine scolaire,

**Considérant** la proposition transmise par l'entreprise MMBA JOURNET, portant sur l'isolation thermique du bâtiment (huisseries : portes, fenêtres) pour un montant 10 586.24 € HT soit 12 703.49 € TTC,

**Considérant** les crédits ouverts au budget primitif 2025 – budget principal, à l'opération n° 95 « RENOVATION ENERGETIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE »,

## DECIDE

#### Article 1 :

**D'ACCEPTER ET DE SIGNER** la proposition établie par l'entreprise MMBA JOURNET, domiciliée 73, chemin de la Petite Olivière, 69770 MONTROTTIER, N° SIRET : 928 166 800 00013, pour un montant de 10 586.24 € HT soit 12 703.49 € TTC.

#### Article 2 :

**DIT** que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2025 – budget principal, opération n° 95 « RENOVATION ENERGETIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE »,

#### Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montrottier, le 27/05/2025

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250527-DEM2025-04-AU  
Date de télétransmission : 27/05/2025  
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250527-DEM2025-04-AU  
Date de télétransmission : 27/05/2025  
Date de réception préfecture : 27/05/2025